

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 56^e SEANCE2^e Séance du Vendredi 10 Novembre 1967.

SOMMAIRE

1. — Questions orales sans débat (p. 4873).

Rentrée dans les facultés (questions de MM. André Rey, Frédéric-Dupont, Pierre Bas) :

M. Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale.

MM. André Rey, Frédéric-Dupont, Pierre Bas.

M. le ministre de l'éducation nationale.

Orientation des élèves (question de Mlle Dienesch) :

M. le ministre de l'éducation nationale.

Mlle Dienesch.

M. le ministre de l'éducation nationale.

2. — Ordre du jour (p. 4880).

PRÉSIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appelle quatre questions orales sans débat.

Les trois premières questions, sur la rentrée dans les facultés, ont été jointes par décision de la conférence des présidents.

RENTREE DANS LES FACULTÉS

M. le président. M. André Rey attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de la prochaine rentrée de l'Université, dans les Facultés de droit, de lettres, de sciences, par suite de la création insuffisante de postes d'enseignants, de lecteurs, de moniteurs, d'assistants. Les assemblées de facultés avaient présenté des demandes fondées sur les nécessités, judicieusement étudiées, de la prochaine rentrée. Ces demandes n'étant qu'en partie satisfaites, il lui demande : 1^o — les décisions qu'il compte prendre pour permettre à tous les étudiants inscrits de suivre le nombre de séances de travaux pratiques prévus par la réforme et indispensables pour un enseignement efficace et de qualité ; 2^o — s'il compte prévoir dans le budget de 1968 les crédits nécessaires — ceux annoncés étant manifestement insuffisants — afin de permettre en 1968-1969 un enseignement normal ne compromettant pas le succès de la réforme entreprise.

M. Frédéric-Dupont indique à M. le ministre de l'éducation nationale qu'au moment où la France manque de médecins et annonce qu'elle va développer ses relations culturelles avec le Tiers Monde et avec le Canada, la faculté des sciences

de Paris refuse, faute de crédits, l'admission des étudiants qui se présentent au certificat préparatoire aux études médicales. Il lui demande les raisons de cette situation inadmissible et les mesures qu'il compte prendre pour y remédier.

M. Pierre Bas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'interruption des inscriptions au certificat préparatoire aux études médicales (C. P. E. M.) aux facultés des sciences de Paris et d'Orsay. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour mettre fin à une situation dont la gravité n'a pu lui échapper.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, la jonction des questions, dont vient de faire état M. le président, va simplifier le déroulement du débat.

Je commencerai par les questions de M. Bas et de M. Frédéric-Dupont relatives au certificat préparatoire aux études médicales. Elles soulèvent trois problèmes sur lesquels je répondrai successivement.

Premier point, commun aux deux questions : quelles sont les mesures prises, à la rentrée de 1967, pour l'admission des étudiants qui se présentent au certificat préparatoire aux études médicales ?

Deuxième point, sous-jacent dans la question de M. Bas, évident dans celle de M. Frédéric-Dupont : dans quelle mesure l'afflux des étudiants cette année était-il prévisible ?

Troisième point : le problème du manque de médecins en France au cours des années à venir.

Sur le premier point, ma réponse est tout à fait positive et même rassurante.

7.000 étudiants ont demandé en 1967 leur inscription au certificat préparatoire aux études médicales à Paris, contre 4.500 en 1966, soit une augmentation de 60 p. 100. Cet afflux soudain peut s'expliquer par l'accroissement important du nombre des bacheliers des séries scientifiques, mais en partie seulement, car cet accroissement est loin d'être de l'ordre de 60 p. 100. Il semble qu'un engouement subit se soit produit cette année en faveur des études médicales. Ainsi a été attirée vers le C. P. E. M. cette masse flottante d'étudiants qui, il y a deux ans, s'était portée sur la psychologie et l'an dernier sur la sociologie, pour des raisons et selon des règles qui échappent à l'analyse. Une ruée massive s'est produite qui a naturellement provoqué des perturbations, mais qui peut être difficilement expliquée.

Je peux cependant rassurer M. Frédéric-Dupont et M. Bas. La difficulté est surmontée grâce à l'efficacité dont ont fait preuve MM. les doyens des facultés des sciences de Paris-Centre et d'Orsay et leur personnel administratif. Je tiens à leur rendre hommage pour l'énorme effort qu'ils ont accompli, ainsi que l'inspecteur général que nous avons chargé d'étudier de plus près ce problème. Grâce à eux, tous les étudiants ayant le droit de s'inscrire dans les facultés des sciences de l'Académie de Paris y sont inscrits.

Les mesures prises pour faire face à cet afflux ont été les suivantes.

Une section supplémentaire a été créée à la faculté des sciences d'Orsay. Une deuxième section supplémentaire est en cours d'installation au lycée technique de Massy et sera rattachée à la faculté des sciences de Paris. Des moyens en personnel ont été mis à la disposition des deux facultés pour leur permettre d'assurer le fonctionnement des deux sections supplémentaires ainsi créées.

Cette rentrée s'effectue donc sans qu'il soit question, ni comme on l'avait prétendu, d'instaurer un *numerus clausus* à l'entrée des facultés des sciences, ni, comme on l'a dit aussi, de « déporter » les étudiants dans des facultés de province, ni même dans des facultés de la couronne de Paris. encore que cette « déportation » aurait été limitée à une heure de chemin de fer. Mais même cela est évité.

En revanche, et dans leur intérêt bien compris, j'ai invité tous les étudiants qui le voudraient ou qui le pourraient à s'inscrire au certificat préparatoire aux études médicales dans les universités de la couronne parisienne, voire dans les universités plus éloignées où existent des capacités d'accueil. Ils y bénéficieront d'une meilleur encadrement, de meilleures conditions de travail et, de ce fait, accroîtront leurs chances de succès à l'examen. Je suis persuadé que les plus intelligents et les plus travailleurs d'entre eux auront compris que loin d'être une brimade, c'était une chance supplémentaire qui leur était offerte.

J'ai, d'autre part, pris l'engagement envers tous ceux qui le désireraient, qu'après leur succès au C. P. E. M. ils pourraient revenir à Paris pour y poursuivre leurs études médicales; ce n'est peut-être pas nécessairement leur intérêt, mais enfin cette possibilité leur sera offerte.

J'estime donc que, compte tenu de l'effort particulier qui sera consenti dans les années à venir pour développer les facultés de province, compte tenu de l'important effort que nous faisons cette année même dans l'académie de Paris, les étudiants ont pu trouver accès cette année aux facultés de l'académie de Paris, mais peuvent bénéficier dans la couronne parisienne de conditions meilleures en même temps que d'un niveau d'études largement comparable à celui qui leur est actuellement offert par la faculté de Paris.

Deuxième point, qui apparaît en filigrane dans la question de M. Frédéric-Dupont: pourquoi le Gouvernement n'avait-il pas prévu cette situation catastrophique? Eh bien, comme je viens de l'expliquer, parce que ces difficultés n'étaient pas prévisibles, tout au moins dans cette proportion.

L'augmentation du nombre des candidats à l'inscription au certificat préparatoire aux études médicales a été de 60 p. 100. L'accroissement annuel moyen au cours des cinq dernières années ayant été seulement de 10 p. 100, il était permis d'imaginer qu'il passerait à 20 p. 100, mais personne ne pouvait prévoir qu'il atteindrait 60 p. 100!

Devant une telle progression, je n'éprouve aucune honte à avouer que les services du ministère ont été surpris. Aucun pays au monde, je crois, n'est équipé pour faire face à un accroissement de cet ordre.

J'irai plus loin et M. Frédéric-Dupont me pardonnera l'apparence paradoxale de ma réponse: j'ai l'impression que si la faculté des sciences de Paris avait pu absorber cette augmentation de 60 p. 100 du nombre des étudiants, c'est-à-dire ces quelque 3.000 étudiants supplémentaires, M. Frédéric-Dupont aurait été fondé à nous accuser de mauvaise gestion et de gaspillage des deniers publics, car cela aurait signifié que les locaux universitaires étaient vacants à proportion d'un tiers. Or des locaux au tiers vides, n'est-ce pas la preuve d'une mauvaise gestion?

Quant à alléguer, comme on l'a fait, que tel doyen avait, à la fin du mois de juillet, prévenu tel service qu'il fallait redouter le pire, cela n'est pas sérieux. Au mois de juillet, il était évidemment trop tard pour construire de nouveaux locaux pour la rentrée. A Paris, il faut plus de trois mois, voire plus d'un an pour construire de nouveaux locaux car, nous le voyons pour Villetaneuse, de longues années s'écoulaient avant que la procédure d'expropriation soit engagée.

Il était trop tard aussi pour établir un nouveau budget, celui en cours ayant été établi un an plus tôt.

Il était trop tard enfin pour rendre plus sévère le baccalauréat de 1967, dès lors que la session du mois de juin s'était révélée plus généreuse que celle de l'année précédente. On ne pouvait pas introduire dans le courant de l'été une distorsion entre les jeunes gens qui avaient eu la chance de se présenter en juin et ceux qui n'ayant pu, pour une raison quelconque, se présenter à cette session, devaient se contenter de celle de septembre.

Il était donc trop tard pour réagir, comme il était trop tôt pour évaluer avec certitude le nombre des étudiants auquel

nous devrions faire face. Il n'y avait plus qu'à attendre de connaître le nombre exact d'étudiants qui se présenteraient.

Pour me résumer, je dirai que la rentrée de 1967 du C. P. E. M. a été difficile, mais qu'étant donné les moyens dont dispose l'administration en face de ces flux incontrôlables, elle ne pouvait pas s'y prendre autrement qu'elle n'a fait.

S'il y a une leçon à tirer de cette rentrée, c'est bien celle-ci: il faut amender un système soumis à d'aussi brutales variations de régime, provoquées par les mouvements imprévisibles de la psychologie collective décrits une fois pour toutes par Rabelais dans l'histoire des moutons de Panurge et qui contredisent toutes les prévisions et toutes les classifications.

Enfin, M. Frédéric-Dupont a fait allusion au nombre de médecins français nécessaires pour répondre non seulement aux besoins de la France, mais aux besoins de l'étranger et notamment à ceux des pays du tiers monde avec lesquels nous coopérons.

Qu'il me permette de lui faire observer que la solution de ce problème n'est pas seulement quantitative; elle est aussi qualitative. Si nous laissons évoluer la situation actuelle sans y apporter des correctifs, ce n'est pas de médecins que nous manquerons, mais de bons médecins, car l'essentiel n'est pas d'avoir des étudiants en médecine, mais d'avoir de bons étudiants en médecine.

Ce qui est en cause en effet, monsieur Frédéric-Dupont, c'est la proportion d'échecs catastrophique enregistrée dans l'enseignement médical comme dans l'enseignement supérieur français en général. Dans l'état actuel des choses et sur la base des résultats des précédentes années, nous savons que la moitié seulement des étudiants que nous aurons inscrits cette année au C. P. E. M. obtiendront ce certificat et que la moitié seulement de ceux qui auront franchi ce barrage et qui s'inscriront en première année de médecine entreront en troisième année deux ans plus tard.

C'est cet « entraînement à l'échec », si j'ose dire, que nous devons stopper en étudiant soigneusement les moyens de mieux contenir le flux qui se précipite vers les facultés, c'est-à-dire en mettant en place un système susceptible d'être développé à mesure que s'étendra la gamme des formations postérieures au baccalauréat.

Voilà le véritable problème! Comme je l'ai dit dernièrement, lors du débat budgétaire, c'est un problème d'orientation.

J'en viens à la question de M. André Rey concernant la réforme de l'enseignement supérieur entreprise par mon prédécesseur.

Je note avec plaisir que M. Rey porte un grand intérêt au succès de cette réforme et qu'il s'en fait le vigilant défenseur. Au demeurant, je ne saurais que m'en réjouir, tant est significative une telle évolution.

En effet, on a d'abord vivement critiqué cette réforme, sous prétexte qu'elle était autoritaire, voire intrinsèquement mauvaise. Si l'on en reconnaît maintenant les mérites, c'est pour mieux confondre le Gouvernement qui se révélerait, dit-on incapable de l'appliquer.

En vérité, la réforme engagée par mon prédécesseur améliorera les conditions de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la diffusion des travaux pratiques et des travaux dirigés, effectués dans des groupes à effectif limité, ce qui permettra au dialogue qui doit s'engager entre maîtres et disciples de se dérouler dans de bien meilleures conditions. C'est là l'un des aspects positifs de la réforme et un très net progrès par rapport au régime antérieur.

Mais dans ce domaine — il faut le dire clairement — la réforme fixe un idéal à atteindre et son application ne peut être que progressive. Il n'a jamais été dit qu'elle serait réalisée à 100 p. 100 dès sa mise en vigueur. Des paliers sont nécessaires. Les horaires inscrits dans les nouveaux textes sont des horaires maximaux, qu'il serait mauvais de dépasser, mais qu'il n'est nullement scandaleux de ne pas atteindre dès la première année.

Telle est la réponse que je voulais faire à M. André Rey. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. André Rey, auteur de la première question.

M. André Rey. Mesdames, messieurs, pourquoi ces interventions, après la discussion qui s'est instituée lors de l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale? Nous pensions que tout avait alors été dit par les députés de la majorité et de l'opposition unanimes dans leurs remarques et leurs critiques, par vous, monsieur le ministre, dans vos déclarations d'une satisfaction nuancée. La conférence des présidents en a jugé autrement en inscrivant à l'ordre du jour ces questions orales sans débat.

Votre réponse, monsieur le ministre, nous confirme les propos tenus précédemment. Depuis de nombreuses années, nous n'avons cessé de répéter qu'il n'y avait pas d'éducation nationale sans crédits correspondant aux nécessités du moment, qu'aucune réforme n'était réalisable sans moyens de financement.

Les moyens ont manqué et cette situation nous a conduits inéluctablement à la difficile rentrée universitaire de 1967.

A Paris, tous les étudiants en médecine n'ont pu se faire inscrire au certificat préparatoire aux études médicales et la faculté des sciences n'a pu accueillir les 4.000 bacheliers désireux d'y entrer.

A la faculté de droit de Nanterre et au centre de la rue d'Assas, comme à la faculté des sciences de la Halle aux vins, la rentrée des élèves de première année a été ajournée au 30 octobre afin de permettre la mise en place d'un plan d'urgence.

La faculté des lettres de Nanterre, qui sera peut-être terminée en 1970 et qui, selon les prévisions, devait accueillir 10.000 étudiants, en a reçu 11.000 à la dernière rentrée. Par manque de place, on interdit les travaux pratiques aux étudiants qui doublent une première année. La bibliothèque ne comporte que 200 places pour 10.000 étudiants et elle est fermée après dix-sept heures.

A Rennes, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence, Marseille, Lille, Toulouse, mêmes difficultés, même manque de locaux, de professeurs, d'assistants, de lecteurs.

Quelles sont les raisons d'une telle situation, si ce n'est que les prévisions du IV^e Plan n'ont pas été réalisées, que les propositions faites au V^e Plan ont été fortement diminuées ?

Pour le IV^e Plan, les propositions pour l'équipement scolaire, universitaire et sportif avaient subi une réduction de 18 p. 100, les autorisations de programme estimées pour les quatre années à 15.500 millions de francs ayant été ramenées à 12 milliards. La commission avait fait observer que les crédits retenus ne permettraient pas de financer l'intégralité du programme. Et si le Parlement a voté, de 1962 à 1965, les 12 milliards d'autorisations de programme prévus, il convient d'observer que 100 francs 1965 représentaient moins que 100 francs 1960, année au cours de laquelle avaient été arrêtées les estimations du IV^e Plan.

Par suite d'une hausse du coût de la construction, les autorisations de programme votées s'élevaient en réalité à 10.970 millions de francs 1960. Le taux d'exécution du IV^e Plan a donc été ramené à 85 p. 100. Voilà la seule explication valable de nos difficultés actuelles, aggravées par les diminutions de crédits dans le V^e Plan.

Fixé à 32.864 millions, le montant des autorisations de programme a été ramené à 25 milliards dont 2,5 milliards à la charge des collectivités locales. Le pourcentage de réduction a été, pour l'enseignement supérieur, de 23,1 p. 100, ce qui se traduit dans cet enseignement par 6.000 places au lieu des 8.000 prévues ; pour les instituts universitaires de technologie scientifique par 6.800 places de moins ; pour les instituts universitaires de technologie littéraire et juridique par 23.000 places de moins.

Dans les facultés, en 1970-1972, le déficit en places sera : en lettres de 22.288, en droit de 13.646, en sciences de 20.442, en médecine de 19.523 et en pharmacie de 7.431.

Telles sont les causes des difficultés présentes face à l'augmentation importante de la population et à une réforme de l'enseignement supérieur improvisée et incohérente, que compromettra l'absence de moyens financiers.

Le projet de construction d'une faculté des sciences à Ville-taneuse établi en 1958 et doté au budget de 1962 d'une première autorisation de programme non utilisée n'a jamais été réalisé.

Nous vous l'avons déjà dit, monsieur le ministre, « il n'y a pas trop d'étudiants, mais trop peu de locaux pour les accueillir ». Cinq instituts ont été ouverts et la rareté de ces établissements fait que les facultés des sciences doivent accueillir les étudiants qui souhaiteraient y entrer. La création des instituts était une des conditions du succès de la réforme. Il y en a trop peu. En 1972, un quart seulement des étudiants s'y destinant pourront y être accueillis.

Il y a pénurie de places dans les bibliothèques et pénurie de manuels.

De plus, les propositions faites, en pleine connaissance de cause, par les assemblées des facultés ont été rejetées ou diminuées. A Toulouse, la situation, que nous connaissons bien, est la suivante : 86 postes d'enseignants demandés, 29 créés ; aucun poste de lecteur sur les 4 demandés, aucun poste de moniteur sur les 27 sollicités ; 22 postes d'agrégés détachés sur 38 postes d'assistants vacants.

Il est impossible d'organiser les travaux pratiques, l'enseignement. La réforme ne peut être pleinement appliquée.

Comment, dans ces conditions, le succès aux examens de fin d'année ne serait-il pas compromis ?

Quant au budget de 1968, il est également insuffisant et ne permettra ni de rattraper le retard ni de faire face aux besoins des années 1970 et 1971.

Nous avons, dans tous les débats budgétaires depuis six ans, protesté contre l'insuffisance des crédits mis à la disposition de l'éducation nationale.

Pour nous, seul le dépôt d'urgence d'un projet de budget supplémentaire, d'une lettre rectificative, d'une loi de programme assurerait l'avenir des cinq prochaines années.

Nous craignons, monsieur le ministre, que vous soyez mal informé de la situation actuelle qui est critique.

Nous savons combien il est difficile d'obtenir des crédits qui sont cependant indispensables et dont l'insuffisance explique le drame de nos rentrées universitaires. Nous qui pensons que la priorité des priorités doit être donnée à l'éducation nationale, ne pouvons que désapprouver le choix fait par les gouvernements depuis 1958, c'est-à-dire depuis dix ans.

On a cité comme le type du pari imposé par l'histoire à notre siècle le mot de Wells : « La course est engagée entre l'éducation et la catastrophe ».

Le Gouvernement, en donnant depuis 1958 à la bombe la priorité sur l'école, a choisi la catastrophe. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont, auteur de la deuxième question.

M. Frédéric-Dupont. Mes chers collègues, M. le ministre de l'éducation nationale a entendu hier les remontrances de l'université de Paris.

Les chiffres cités par le recteur sont édifiants. L'université manque de locaux et de maîtres. Le plan d'urgence et les moyens de fortune ont porté à 130.000 places, a précisé le recteur, la capacité d'accueil de l'université de Paris alors que les prévisions pour cette rentrée sont voisines de 160.000 et, si un effort considérable n'est pas accompli cette année, la prochaine rentrée s'effectuera dans des conditions plus difficiles encore.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous êtes obligé de recourir à des palliatifs pour parer aux difficultés immédiates et, pour demain, nous connaissons mal vos intentions. Moins discret que vous, M. le Premier ministre a laissé prévoir une certaine forme de malthusianisme qui serait de nature à réduire le nombre des étudiants.

Vous avez prétendu avoir été débordé. Y a-t-il eu avalanche ? L'augmentation des effectifs universitaires était-elle imprévisible ?

Mais, monsieur le ministre, si le nombre des étudiants a augmenté de 56.000 par rapport à celui de 1966, n'oubliez pas que l'an dernier déjà il avait progressé de 47.000 unités par rapport à 1965. Donc, pour des raisons démographiques et sociales, nous enregistrons chaque année et non pas pour la première fois en 1967 une augmentation massive du nombre des étudiants.

La proportion des candidats reçus a atteint, avez-vous dit, 60 p. 100 au lieu de 50 p. 100. Cette progression n'est pas non plus extraordinaire.

Ainsi, rien n'était tellement imprévisible. En tout cas, vous aviez été mis en garde depuis longtemps par le doyen de la faculté des sciences. Depuis longtemps, il vous avait signalé l'urgence de la construction de la faculté de Villetaneuse et d'un collège scientifique à Nanterre. Il semble que le Gouvernement n'ait tenu aucun compte de ces avis.

Vous avez été surpris, avez-vous déclaré, de la progression massive du nombre des jeunes préparant des études de médecine. M. Coumaros, dont le fils est étudiant, me précisait il y a quelques instants que cet afflux provenait du fait que, selon certains bruits, l'entrée dans la carrière serait désormais frappée de conditions plus difficiles à remplir si l'inscription n'était pas immédiate. Cela est possible et, monsieur le ministre, nous serons très heureux si vous pouviez nous fournir des précisions à cet égard.

Pourtant, vous n'ignorez pas que, depuis très longtemps déjà, toutes les autorités officielles insistent sur l'insuffisance du nombre des médecins français, en particulier des spécialistes. D'ailleurs, une enquête est en cours dont l'objet est d'évaluer le déficit de l'effectif médical français. Sachez qu'il n'y a que 40.000 médecins en France, alors que l'Allemagne en compte 70.000.

J'ajoute que si l'afflux dans une branche avait constitué vraiment une surprise, des vides devraient exister dans les autres branches. Or le recteur vous a indiqué hier que, si la situation

de la faculté des sciences était dramatique, celle des facultés des lettres et de droit n'était pas meilleure.

Alors, ne nous dites pas que cet état de choses est dû à un décalage dans les options et que, n'ayant pas sagement laissé des locaux vides, vous avez maintenant des locaux trop pleins.

En réalité, la misère est générale et la situation pour les lettres et le droit est analogue à celle dont souffre la médecine.

Cette situation est grave parce quelle sème le trouble. Des familles ont été inquiètes à la suite des refus d'inscription qui ont duré, vous le savez, plusieurs semaines. Nous avons vraiment l'impression de gâcher cette force énorme que représente la jeunesse pour l'avenir de notre pays.

On parle beaucoup actuellement du défi américain. Mais chacun reconnaît que la puissance des Etats-Unis réside dans le nombre considérable — et proportionnellement bien supérieur au nôtre — des étudiants de ce pays qui, par ailleurs, accorde à l'enseignement une priorité de moyens.

Vous conviendrez, j'en suis persuadé, monsieur le ministre, qu'il existe quelque contradiction entre la politique de prestige internationale, militaire, culturelle dont se prévaut le Gouvernement et l'insuffisance des moyens les plus élémentaires que vous mettez à la disposition des étudiants français.

Il faut choisir. Dites-nous la vérité ! Ne prétendez pas avoir été surpris. Reconnaissez plutôt que vous manquez de moyens. Ce n'est d'ailleurs pas votre faute, c'est celle d'une politique que nous combattons.

Le Gouvernement dépense des milliards pour disposer de trois générations de force de frappe, je l'ai démontré à cette même tribune, alors que deux seraient suffisantes pour réaliser ce que vous appelez « la dissuasion ».

Avant-hier, j'ai souligné que nous offrions gracieusement à M. Boumediène, chaque année et depuis un certain temps, une somme de cent millions de francs qu'il destine à l'achat de matériel de guerre lui permettant actuellement d'envoyer un corps expéditionnaire à Suez.

Je le répète, il faut choisir. Sachez, monsieur le ministre, que, pour nous, la véritable grandeur consiste d'abord à donner aux étudiants de France le moyen de faire bonne figure dans cette confrontation permanente entre toutes les jeunes gens du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas, auteur de la troisième question. (*Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République.*)

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, « Tout ce qui est excessif est insignifiant », disait Talleyrand. J'y pensais en écoutant certaines critiques des deux orateurs qui m'ont précédé. (*Protestations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. Frédéric-Dupont. Nous vous remercions de votre courtoisie.

M. Pierre Bas. Je pensais aussi que rien ne peut mieux donner une idée de l'infini que la faculté d'oubli des hommes politiques.

M. Jacques Hébert. Très bien !

M. Pierre Bas. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais étudiant et où M. Frédéric-Dupont était déjà un élu de la rive gauche, la faculté de droit comptait 22.000 inscrits mais ne disposait que de 4.000 places pour les accueillir, soit à peine 20 p. 100 des besoins. A cette même époque, il fallait, à la faculté des lettres, chercher une place dans les couloirs ou dans les embrasures.

On voit qu'un effort extraordinaire, qu'aucun régime n'a jamais consenti dans le passé, est poursuivi depuis huit ans pour doter la France en général et la région parisienne en particulier des équipements indispensables.

Alors je vous en prie, messieurs, renoncez aux exagérations !

Les gouvernements de la IV^e République ont laissé intacte et surpeuplée l'ancienne Sorbonne, alors que depuis huit ans a été construite la faculté des sciences de la Halle aux vins, qui constitue une réalisation remarquable.

Certes, dans la région parisienne, 80 p. 100 seulement des étudiants ont une place dans les facultés. Dieu sait si je souhaiterais qu'ils soient tous accueillis, mais je ne puis oublier qu'il y a huit ou dix ans un étudiant sur cinq trouvait une place et que les censeurs d'aujourd'hui étaient beaucoup plus discrets. J'observe d'ailleurs que certains étudiants fictifs gonflent abusivement les effectifs et faussent les statistiques car on ne les voit jamais dans un amphithéâtre ou une bibliothèque. Une visite à certaines facultés, entre mars et juin, est

à cet égard souvent édifiante. Si bien que je persiste à penser que, dans beaucoup de domaines, quand les étudiants veulent travailler, ils y parviennent. (*Exclamations sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*) Certes, il reste encore énormément à faire, en raison de l'heureuse démocratisation de l'enseignement et de la croissance très rapide du nombre des étudiants. Mais ne dramatisons pas à plaisir.

Le problème qui nous occupe aujourd'hui est grave, mais très limité. Il s'agit de la rentrée, en faculté des sciences, des étudiants voulant obtenir le certificat préparatoire aux études médicales.

Je connais les arguments que vous avez développés, monsieur le ministre. Ils sont, pour une part, très valables. Effectivement, on a enregistré 50 p. 100 de succès au baccalauréat, contre 30 p. 100 en 1966 ; 3.000 étudiants nouveaux se sont inscrits en faculté des sciences pour préparer le C. P. E. M. et je reconnais que ce chiffre est important. Mais on aurait pu penser que certaines des mesures que vous aviez prises provoqueraient cet afflux.

En effet, les classes de reconversion, qui préparaient les bacheliers en sciences expérimentales et en philosophie au baccalauréat de mathématiques élémentaires, ont été supprimées ; les bacheliers en philosophie et en sciences expérimentales ont été écartés des licences de mathématiques et de physique. Je fais d'ailleurs remarquer que la profession médicale exige un esprit scientifique, mais elle n'exclut pas pour autant « l'esprit de finesse » de Pascal et il est bon, à mon sens, que certains médecins aient, eux aussi, pour base de leur culture une formation littéraire.

M. Jean Coumaros. Très bien !

M. Pierre Bas. Il faut signaler également que les jeunes savent, pour l'avoir entendu dire, que l'on manque de médecins ; les chiffres parlent et les familles essaient de donner à leurs enfants la meilleure orientation possible.

Vous avez dit que vous aviez été surpris par un tel afflux. Je le conçois. Mais, dès le mois de juillet, il aurait peut-être été possible d'en apercevoir les prémices.

Les palliatifs — section supplémentaire à Orsay et deuxième section au lycée technique de Massy — auraient peut-être pu être mis en place avant les vacances. On aurait ainsi évité ces deux mois extrêmement pénibles pour les familles et pour les étudiants.

Le 22 septembre, lorsque le problème est devenu public, on a eu l'impression que certaines personnes n'étaient pas fâchées qu'une crise intervienne et que les journaux imprimèrent de gros titres ; c'était, en effet, l'occasion pour elles de demander de nouveaux crédits. C'est normal ! C'est humain !

Mais, pour ma part, je regrette qu'il y ait eu tant de déclarations et de communiqués contradictoires.

Il y a peut-être un problème de la hiérarchie au sein de l'éducation nationale, sans préjudice du fait que parmi les professionnels du dénigrement, certains membres de votre administration semblent n'être payés que pour cela, monsieur le ministre.

Maintenant, il faudrait se mettre à la place des étudiants et des familles face aux solutions qui ont été adoptées. Deux points restent en suspens que j'aimerais voir résolus rapidement : Les deux sections supplémentaires pourront-elles accueillir tous les bacheliers de septembre ? Que feront les redoublants non dispensés de travaux pratiques ?

Un troisième point est celui de l'information des familles. Il semble à cet égard que les organes de la faculté, peut-être parce qu'ils ont une tâche écrasante, ne réagissent pas avec suffisamment de rapidité. Je vous montrais tout à l'heure, monsieur le ministre, parmi le courrier que je reçois, la lettre de cette mère de famille qui, il y a quelques jours à peine, le 6 novembre, se présentait avec son fils à la faculté des sciences pour s'entendre dire que les jeunes gens du 6^e arrondissement iraient tous à Orsay, et qui, appelant immédiatement Orsay, s'entendait dire qu'il n'était pas question d'inscrire les étudiants de Paris.

Un effort est à faire dans la transmission des informations. Lorsque vous prenez une décision, monsieur le ministre, il importe que tous les services l'exécutent immédiatement, surtout lorsque l'on se trouve dans une période de crise comme celle-ci et que la situation est déjà assez préoccupante sans que soient opposées aux étudiants et à leurs familles des informations en contradiction absolue avec les décisions diffusées par les communiqués du ministre. La vie moderne est incompatible avec certaines lenteurs de la voie hiérarchique.

M. Georges Delpech. Parlez-nous de cette crise !

M. Pierre Bas. J'y viendrai tout à l'heure.

M. le président. Je vous rappelle, monsieur Pierre Bas, que le domaine des questions orales sans débat est strictement réglementé.

Par conséquent, vous ne pourrez dépasser le temps qui vous est imparti ni reprendre ensuite la parole.

M. Pierre Bas. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur la nécessité d'intensifier le recrutement médical. La France atteindra seulement en 1980-1985 la densité actuelle de la profession médicale en Belgique et en Allemagne, et en 1990 celle des États-Unis. Un problème se posera en 1970 lorsque les médecins du Marché commun pourront entrer en France, et deux députés présents ici et médecins, MM. Hébert et Benoist, me le rappelaient à l'instant. On peut se demander si une politique de sévérité excessive sur le plan qualitatif à l'égard de nos candidats n'aurait pas pour résultat de mettre en état d'infériorité numérique considérable le corps médical français par rapport à des corps médicaux étrangers peut-être moins sévèrement sélectionnés, qui enverraient leurs éléments en France, combler les vides que notre rigueur aurait creusés.

Je suis néanmoins d'accord avec vous sur le fait qu'il faut des candidats valables et qu'il existe un problème très vaste, qu'il faudra bien attaquer de front un jour, celui du recrutement dans les facultés et du niveau exigible pour y entrer. Mais les étudiants actuels n'ont pas à supporter le poids des incertitudes nées d'une mutation comme la France n'en a jamais connu.

Cela dit, vous avez déclaré : « Il faut que les étudiants de Paris partent vers les villes universitaires de la couronne ». Pourquoi le feraient-ils ? Pendant des années, nous avons connu une situation absurde, la moitié de la France envoyant ses enfants faire leurs études médicales à Paris. Il serait aussi absurde d'envoyer systématiquement les étudiants parisiens faire leurs études en province. Ils y trouveraient, dites-vous, un meilleur encadrement, de meilleures conditions de travail et de meilleures chances aux examens, mais alors se poseraient pour les familles, et spécialement pour les familles modestes, des problèmes considérables de coût de transports, de logement, de nourriture à l'extérieur.

D'autre part, il ne faut pas sous-estimer l'importance qu'a dans la vie affective de l'étudiant le fait de pouvoir se retrouver le soir chez lui et de trouver dans la cellule familiale l'appui et le réconfort dont il a parfois besoin dans cette lutte difficile pour la conquête des diplômes universitaires.

Il y a enfin — et ce sera ma conclusion — un dernier problème qui est celui des équipements.

Vous avez fait, monsieur le ministre, de même que vos prédécesseurs, depuis huit ans, un effort considérable sur le plan financier. Tous ceux qui connaissent les problèmes budgétaires savent ce qu'il représente : plus qu'il n'a été fait par tous nos rois, nos deux empereurs et nos quatre républiques réunis. Alors, je vous fais une suggestion qui ne diminuera peut-être pas la dépense globale de votre ministère, mais celle que la nation doit assumer dans trois budgets différents, ceux des affaires culturelles, de la jeunesse et des sports et de l'éducation nationale.

Est-il normal, est-il juste que des établissements d'enseignement ne soient occupés que huit heures par jour, alors que dans ce pays on vit — si dormir n'est pas vivre — seize heures par jour ? Aux États-Unis et en Angleterre, les établissements d'enseignement deviennent, dès que les étudiants les quittent, des maisons de la culture, des théâtres, des salles de cinéma, des lieux de réunion pour les associations sportives, culturelles ou autres, de toute la ville et de sa périphérie, intéressant les jeunes comme les adultes.

On procède actuellement dans mon arrondissement, au Collège Stanislas, sous l'impulsion d'un directeur de grande valeur, à une expérience très intéressante, en construisant un vaste établissement modèle, selon des principes qui lui permettront d'avoir une double vie : ouvert aux collégiens le jour, et le soir aux associations de jeunes du quartier, ce qui, pour l'équipement sportif en particulier, va nous aider à résoudre des problèmes qui passaient hier encore pour insolubles.

Monsieur le ministre, le débat d'aujourd'hui n'aura pas été inutile si vous retenez cette idée. Au-delà des difficultés que connaissent nos étudiants en médecine et que vous allez résoudre au mieux, comme votre déclaration me le fait espérer, la suggestion que je vous fais vous permettra, sur un plan peut-être plus vaste, en collaboration avec MM. Malraux et Missoffe, de résoudre plus élégamment le très difficile problème financier auquel nous sommes tous confrontés. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vais me borner à quelques compléments sur des points de fait, puisque la discussion au fond a été déjà largement abordée.

M. Rey se demande si nous sommes en mesure de rendre effective la réforme de l'enseignement supérieur, puisqu'elle atteint maintenant à la fois les première et deuxième années du premier cycle, et le second cycle.

Ma réponse est encore une fois positive, mais elle est progressive en ce sens que nous mettons cette réforme en application, mais que nous ne pouvons pas le faire du premier coup.

Par exemple, la réforme a introduit — et je crois que là aussi elle a eu parfaitement raison de le faire — dans toutes les sections du premier cycle littéraire, un enseignement de langues vivantes. C'est là une chose excellente, car quelles que soient les études littéraires auxquelles on se destine, il y a avantage à connaître le maniement d'une langue vivante.

Mais il est bien évident qu'en raison de la croissance très rapide des sections proprement linguistiques, qui dévore une grande partie des professeurs possibles dans cette matière, et de la difficulté de recruter du matériel qualifié, ces enseignements annexes ne peuvent pas être partout, dès la première année, assurés comme il est souhaitable qu'ils le soient dans l'idéal.

Par conséquent, ce n'est pas dès la première année que nous pourrions mettre en place parfaitement et sur tout le territoire cet enseignement si souhaitable des langues vivantes. Ce ne sera qu'à partir de la seconde année. Cela ne veut pas dire qu'il ne fallait pas faire cette réforme. Mais il ne fallait pas croire qu'il suffisait de la décider pour la réaliser d'un seul coup. Aucune réforme ne peut réussir si on ne tient pas compte du facteur temps.

Nous ne pouvons pas passer immédiatement d'une situation pédagogique très médiocre à une situation pédagogique excellente, non seulement pour des raisons financières mais également en raison de ce goulot d'étranglement que constitue la formation des maîtres nécessaires à ces réformes ; car nos possibilités de recrutement sont très limitées.

En lettres, où la situation de l'encadrement est nettement moins satisfaisante qu'en sciences, les possibilités immédiates de recrutement sont limitées.

D'ailleurs, l'effort qui est entrepris par le Gouvernement dans ce domaine du recrutement qui préoccupe M. Rey dépasse de beaucoup ce qu'il imagine.

Je voudrais vous rendre attentifs, mesdames et messieurs les députés, à ce fait extraordinaire que dans les seules années 1967 et 1968, nous recrutons plus d'enseignants du « supérieur » qu'il n'en existait en France il y a dix ans.

En 1957, il a dix ans, il y avait en tout et pour tout 5.200 enseignants dans les facultés alors qu'au cours des années 1967 et 1968 nous en recrutons 5.610.

Alors, on ne peut pas nier qu'un effort soit fait, on ne peut pas dire qu'on ne progresse pas puisque la seule croissance sur deux années est supérieure au total d'il y a dix années.

Seulement, nous ne pouvons pas faire plus que nous ne faisons, nous sommes à la limite de nos possibilités à la fois financières et humaines.

En conclusion, cette question de la réforme de l'enseignement supérieur et de sa mise en place au cours de cette rentrée ne pose pas de problème dramatiques. L'application de cette réforme se fait progressivement d'une façon assez satisfaisante.

Il ne se pose un problème sérieux de rentrée que là où l'afflux des nouveaux bacheliers dépasse nettement ce qui avait été escompté, comme c'est le cas pour le C. P. E. M., le certificat préparatoire aux études médicales. Cela m'amène maintenant à la seconde question à propos de laquelle M. Frédéric-Dupont et M. Bas viennent à nouveau de prendre la parole.

Je veux simplement préciser des chiffres qui montreront que les affirmations produites à la tribune sont inexactes en matière de C. P. E. M.

D'abord, j'affirme à M. Rey et à M. Frédéric-Dupont de la façon la plus nette que tous les étudiants candidats à la faculté des sciences proprement dite ou au certificat préparatoire aux études médicales sont inscrits.

M. André Rey. Dans quelles conditions ?

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est un autre problème. Aucune inscription n'est refusée, ce qui est déjà un résultat.

La répartition des étudiants inscrits au C. P. E. M. est la suivante : à la faculté des sciences de Paris, 4.200 étudiants

ayant passé leur baccalauréat en 1967, 1.377 étudiants ayant effectué une année de préparation aux études médicales, soit, en tout, 5.577 étudiants.

A la faculté des sciences d'Orsay, 850 étudiants ayant passé leur baccalauréat en 1967, 167 étudiants ayant déjà effectué à Paris une année de préparation aux études médicales, soit 1.017 étudiants.

Au total, le nombre des étudiants avoisine 7.000. A ce nombre s'ajoute celui, difficile à apprécier, des étudiants qui se sont inscrits d'eux-mêmes dans des facultés de province. Ces étudiants, je le répète, sont à la fois les plus malins et les plus sérieux car ils se donnent les meilleures chances de subir avec succès leur examen en fin d'année.

Certes, les conditions de travail de ceux qui sont restés à Paris ne seront pas idéales. J'en suis parfaitement d'accord. Mais il faut considérer d'abord que ces conditions sont honorables par rapport à celles de ces dernières années; en tout cas, elles ne seront pas plus mauvaises. Ensuite, vous avez prétendu, monsieur Rey et monsieur Frédéric-Dupont, que nous étions en deçà des réalisations du V^e Plan. C'est totalement inexact: nous sommes, au contraire, en avance sur les prévisions du V^e Plan pour les constructions comme pour le nombre des étudiants inscrits.

A la rentrée de 1967, 514.000 étudiants se sont inscrits dans les facultés traditionnelles, défalcation faite de ceux qui sont inscrits dans plusieurs facultés à la fois, 90.000 étudiants dans les grandes écoles, dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les écoles techniques et dans les instituts universitaires de technologie. L'ensemble de ces étudiants dépasse donc le nombre de 600.000, ce qui est très au-delà de ce qui était prévu dans le V^e Plan. C'est la plus forte croissance qui existe en Europe et nous ne devons avoir aucun complexe à l'égard des prévisions du V^e Plan.

Nous sommes également très au-delà des prévisions pour les instituts universitaires de technologie. M. Rey et M. Frédéric-Dupont estiment que, là encore, nous sommes en deçà des prévisions. M. Rey semble avoir commis une erreur. Il rapproche, en effet, le nombre de 9.000 — qui est effectivement celui des étudiants admis cette année dans les instituts universitaires de technologie — de celui de 15.000 qui avait été annoncé.

Je vais vous dire exactement de quoi il s'agit.

Pour la première année où les instituts universitaires de technologie ont fonctionné, c'est-à-dire l'année 1966-1967, il y avait en France 1.500 étudiants dans ces établissements.

On ouvre, cette année, des instituts universitaires de technologie dans lesquels il y a 15.000 places, ce qui est effectivement le chiffre qui avait été prévu; toutes les promesses sont tenues, mais comme les études faites dans ces instituts comportent deux années, on ne peut occuper ces instituts qu'à moitié seulement la première année, ce qui fait 7.500 places. Si nous additionnons 7.500 et 1.500 nous arrivons à 9.000 et non pas aux 15.000 places qui étaient escomptées par M. Rey.

En réalité, les 15.000 places existent, mais la moitié sont vacantes, suivant le même principe qu'à l'ouverture d'un lycée ou d'un collège d'enseignement technique, une petite partie seulement des places vacantes peuvent être immédiatement occupées; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons pu résoudre élégamment le problème du C. P. E. M. grâce au lycée technique de Massy, lequel n'est occupé que partiellement par les classes techniques. Ce sera seulement dans quelques années qu'il le sera en totalité. En attendant, nous pouvons utiliser les locaux vacants pour le C. P. E. M., comme l'a suggéré M. Pierre Bas.

Voilà quelques précisions sur des points de fait. Je ne me lancerai pas, à propos de ces questions orales sans débat dont l'examen — M. le président nous l'a rappelé — doit se dérouler brièvement suivant l'esprit et la lettre du règlement, dans de grandes explications et dans une grande philosophie. Je voudrais simplement conclure sur la notion de manque de moyens qui a été évoquée à la fois par M. Frédéric-Dupont, par M. Rey et par M. Pierre Bas.

Bien entendu, nous n'avons pas autant de moyens que nous en souhaiterions.

Plusieurs d'entre vous se sont référés à l'exemple des Etats-Unis où, disent-ils, il y a des moyens.

Alors qu'en France les études supérieures sont gratuites et les frais d'inscription pratiquement nuls, aux Etats-Unis, les frais s'élèvent pour une année, selon les cas, entre un million et trois millions d'anciens francs, soit une moyenne de deux millions d'anciens francs.

Faisons le calcul suivant: si les 600.000 étudiants français payaient en moyenne deux millions d'anciens francs par an pour leurs études, nous n'aurions pas de grandes difficultés

financières puisque nous encaisserions douze milliards d'anciens francs, soit quatre fois plus que les dépenses atomiques militaires dont vous dites qu'elles nous ruinent et qui coûteront en 1968 quelque 3 milliards de francs.

Vous avez conclu tous deux en disant que ces dépenses atomiques nous empêchent de faire face dans de bonnes conditions à la rentrée universitaire. Or elles ne correspondent qu'à 12 p. 100 des crédits militaires et à 14 p. 100 des crédits de l'éducation nationale, ce qui représente finalement une somme très faible en comparaison de nos immenses besoins, mais aussi au regard de nos propres crédits qui sont bien supérieurs.

Les crédits de l'éducation nationale atteignent en effet 20.500 millions de francs. Une somme de 3 milliards de francs, loin de régler tous nos problèmes, comme vous le prétendez, correspond seulement à la croissance normale de nos crédits pendant quatorze ou quinze mois. Elle ne saurait donc suffire en l'occurrence et la disproportion dont vous faites état entre ces deux postes budgétaires est plutôt en sens inverse.

Certes, nous n'avons pas autant de moyens que nous le souhaiterions. Mais ceux dont disposera l'éducation nationale grâce au vote que vous avez émis en première lecture à une large majorité permettront de faire face aux besoins croissants de la jeunesse française à laquelle nous nous efforçons de préparer un avenir meilleur que celui que nous ont assuré nos parents. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

ORIENTATION DES ELÈVES

M. le président. Mlle Dienesch demande à M. le ministre de l'éducation nationale quels sont les moyens, en personnel et en crédits, qu'il envisage de mettre en œuvre pour que soit assurée réellement l'orientation des élèves et que leur accès à l'enseignement supérieur tienne compte au mieux de leurs aptitudes et des débouchés offerts.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, la question de l'orientation que soulève Mlle Dienesch dans sa question orale est très vaste et beaucoup s'en sont préoccupés depuis de nombreuses années déjà.

Les études des différents groupes et des différentes commissions de travail qui se sont penchées sur ce problème ont fait apparaître la nécessité de regrouper les moyens dont dispose le ministère de l'éducation nationale pour informer les élèves, les étudiants et les familles sur les perspectives scolaires, universitaires et professionnelles.

La volonté de réformer l'orientation scolaire et professionnelle a été traduite dans le budget de 1967 par des mesures diverses dont je vous rappelle la liste: inscription à titre provisoire d'un crédit de un million de francs en vue de la transformation du Bureau universitaire de statistiques, vulgairement appelé B. U. S., en un Office national d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle, l'O.N.I.O.P.; création de 218 emplois au 15 septembre 1967, comprenant 23 inspecteurs d'académie, 75 conseillers d'orientation professionnelle, 30 directeurs de centres inter-district, 90 professeurs conseillers; prise en charge des dépenses de fonctionnement et de matériel des services d'orientation, et le crédit prévu pour 1967 devait permettre la réalisation partielle de cette prise en charge à la rentrée scolaire de 1967.

Voilà ce qui était prévu. Ne vous étonnez pas alors que ces chiffres ne se trouvent pas dans le projet de budget qui vous a été soumis. Il ne s'agit pas de mesures nouvelles mais de mesures acquises reconduites automatiquement de l'année 1967 à l'année 1968.

Entre-temps, il est apparu que l'importance et la complexité des questions liées à la réforme de l'orientation scolaire et professionnelle rendaient souhaitable une application progressive et encore après un délai de réflexion. C'est pourquoi mon prédécesseur avait pris des dispositions que j'ai confirmées en arrivant rue de Grenelle afin que la réforme de l'orientation soit effectuée en vue de la rentrée de 1968 et non pas de celle de 1967, ce qui nous donnera un horizon plus large pour en étudier tous les aspects.

Dependant, je suis en mesure de vous annoncer aujourd'hui que l'avancement des travaux doit permettre d'organiser, dès la présente année scolaire, la formation des personnels, la mise en place des nouvelles institutions et notamment de l'Office national d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle, ainsi que des premiers services d'orientation au niveau des académies.

Je pense ne pas trop m'avancer en indiquant à l'Assemblée que nous comptons bien, à la rentrée de septembre 1968, que

l'ensemble de ce système aura été mis en place et permettra un début d'application, puisque l'application, là aussi, ne peut être que progressive. Ce que j'ai dit tout à l'heure à M. André Rey de la nécessaire progressivité de ces réformes s'applique pleinement à l'immense réforme qui va être celle de l'orientation. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Monsieur le ministre, je vous remercie des précisions que vous venez de nous donner pour nous montrer sous un jour plus favorable la rentrée de 1968.

Ma question va d'ailleurs au-delà d'une affaire de crédits. Nous avons déjà constaté avec satisfaction la mise en place des structures nouvelles de notre enseignement. Mais il faudrait insister davantage, à mon sens, sur le fait que cette réforme ne peut apporter en elle-même ce que nous en attendions si l'orientation n'est pas effectuée au cours de la scolarité, et particulièrement au cours des classes qui constituent en quelque sorte les « pivots » de l'orientation des enfants.

Aujourd'hui, en effet, les enfants devraient être orientés dès la rentrée en sixième. Il n'est pas question de pouvoir fixer à ce niveau une orientation définitive, mais elle devrait tout de même être approximativement établie dans les différents secteurs de l'enseignement, en tenant compte des indications des instituteurs.

Si nous considérons, non pas les prévisions de crédits, mais l'orientation économique du Plan, nous nous apercevons à l'entrée en sixième que l'on pouvait déjà noter, à la rentrée de 1966-1967, une distorsion entre les objectifs fixés pour l'enseignement moderne ou classique, pour l'enseignement du type C. E. G. et pour les classes de transition. Si nous n'étions pas éloignés des prévisions du Plan pour l'enseignement classique, en revanche, pour l'enseignement moderne des C. E. G. et les classes de transition, l'écart de 14 p. 100 était assez net entre les objectifs et la réalité.

Je sais qu'il faut tenir compte des vœux des parents. Ce qui ne vous empêche pas de les éclairer. C'est pourquoi je suis très satisfaite de l'institution de l'office d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle qui permettra, grâce aux moyens dont nous disposons, notamment à la télévision, de guider les vœux et les ambitions des familles.

Je sais qu'au moment de l'entrée en sixième, c'est plutôt les vœux des familles que les dispositions réelles des enfants qui l'emportent. Vous l'avez parfaitement marqué lors de la discussion de votre budget : une enquête auprès des familles révèle leur préférence pour l'enseignement long et classique.

Dès la rentrée de 1966-1967 l'orientation au niveau de l'entrée en seconde a fait apparaître un fossé plus large encore entre les objectifs économiques et la réalité.

Cette fois encore si, pour l'enseignement long, le pourcentage des élèves correspond à celui qui avait été prévu et souhaité par le Plan en fonction des besoins économiques, le déséquilibre est très net dans l'enseignement court : 23 p. 100 des jeunes gens s'y dirigent alors que le Plan en souhaitait 40 p. 100.

Il est encore plus regrettable de constater que 69 p. 100 des élèves quitteront l'enseignement du second cycle vraisemblablement sans diplôme alors que leur pourcentage ne devrait pas dépasser normalement 25 p. 100.

L'entrée dans le second cycle reste certainement insuffisante, outre que de trop nombreux élèves en sortent sans diplôme à la suite d'échecs ou d'abandons.

Ainsi donc le déséquilibre s'accroît entre l'enseignement court et l'enseignement long. Je donnerai seulement ces deux derniers chiffres pour ne pas abuser du temps de l'Assemblée : 2 p. 100 seulement des lycéens sont orientés vers le second cycle court et 3 p. 100 seulement des élèves qui proviennent des C. E. G. se dirigent vers l'enseignement de ce même cycle.

C'est un fait alarmant car les enfants ainsi orientés cette année fausseront peut-être les pourcentages des bacheliers, et ensuite des candidats à l'enseignement supérieur.

Or, à ce niveau, le Plan souhaitait que 40 p. 100 des enfants scolarisés se dirigent vers l'enseignement professionnel court.

Le déséquilibre est encore accentué par le milieu social dont proviennent les élèves et par l'implantation géographique des établissements. C'est un phénomène grave pour nos régions rurales et préjudiciable à l'égalité sociale que nous souhaitons, car le type d'établissement détermine l'orientation, et encore à ce jour dans les lycées 93 p. 100 des enfants se dirigent vers les formations classiques et modernes contre seulement 15,6 p. 100 dans les C. E. G.

Ainsi, les excellentes mesures prises pour permettre l'accès de tous les enfants à l'enseignement sont actuellement très fortement contrariées par l'orientation donnée aux enfants qui entrent librement dans les classes de sixième.

Il s'avère donc indispensable de mettre sur pied ce grand office d'orientation et d'information prévu par la loi de 1966.

J'estime inutile de reprendre l'énumération des difficultés que nous avons rencontrées dans l'harmonisation des aptitudes des élèves et des besoins économiques de la nation. La thèse romantique selon laquelle les choses de l'esprit ne doivent pas tenir compte des besoins économiques est absurde et va à l'encontre de l'épanouissement réel des enfants et de leur ouverture à la vie.

Mais, quels que soient nos efforts pour orienter les enfants, une mesure parallèle doit être prise quant à la nature des méthodes d'enseignement.

C'est ainsi qu'à la faveur d'un événement littéraire, la sortie d'un livre de Mme Henriette Jelinek, nous avons appris qu'au centre psycho-pédagogique Claude-Bernard des enfants pouvaient parfaitement prendre goût à certaines études et y réussir, alors que spontanément ils leur avaient marqué de l'antipathie ou que les familles n'avaient même pas souhaité les voir s'y engager.

Ainsi, l'orientation ne sera pas une panacée si vous ne l'accompagnez pas d'une psychologie qui permettra l'adaptation des enfants à des métiers pour lesquels ils semblent peu doués apparemment uniquement parce que nous ne savons pas favoriser leur formation.

Au cours de la discussion du budget de l'éducation nationale, j'ai déploré l'absence de l'outil nécessaire pour réaliser cette réforme pédagogique. Je n'y reviens donc pas, mais je parlerai brièvement des conseillers et des orienteurs.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit que votre budget marquait un progrès et nous l'espérons. Nous disposons actuellement de quelque 800 orienteurs et de 50 psychologues scolaires. Mais ils ne peuvent intervenir que progressivement dans le cours des études de l'enfant car je ne crois pas à la valeur absolue d'une orientation basée sur les aptitudes de l'enfant avant sa formation physiologique. Quoi qu'il en soit, nos besoins sont immenses.

En conclusion, je vous poserai quelques questions sur ce sujet.

Comment s'effectuera la formation des nouveaux orienteurs, des conseillers psychologues, car ce sont ces derniers qui doivent essentiellement agir ?

Comment commencera votre expérience ? Nous devons nous opposer à ce qui serait un « saupoudrage » ou une expérience réalisée dans de mauvaises conditions. En effet, un orienteur qui n'a pas reçu la formation indispensable risque d'aggraver encore le mal.

Peut-être conviendrait-il, pour commencer, que l'orientation ait lieu à un niveau déterminé, au niveau de la troisième, par exemple, ou bien qu'une académie ou encore plusieurs établissements réalisent un ensemble complet d'orientations au cours de la scolarité.

Voilà ce que je suggère en laissant entendre que dans le domaine de l'information et de l'orientation nous devons essentiellement nous en tenir à l'esprit du B. U. S. qui prévoit la collaboration de toutes les compétences éducatives et économiques, ainsi que je l'avais demandé lors du vote de la loi sur la formation professionnelle, la promotion sociale et l'emploi.

Alors cessera la crise de l'enseignement supérieur. Nous ne verrons plus, comme actuellement, la moitié des étudiants l'abandonner après un an. Nous n'enregistrons plus ces échecs trop nombreux. Je crois qu'un quart seulement des étudiants connaissent la réussite, selon le recteur Anthoine, dans un rapport de 1965.

Mais je ne traiterais pas aujourd'hui de la question de l'enseignement supérieur. Vous avez fait un effort pour l'organiser, vous avez paré aux besoins immédiats. Nous y verrons clair plus tard lorsque se préciseront cette orientation et cette formation et que surtout vous aurez instauré dans le pays une éducation permanente qui permettra le « rattrapage » à tous les niveaux.

N'oublions pas qu'en Amérique la moitié des étudiants poursuivent leurs études à temps plein et que l'autre moitié exerce déjà une profession. En U. R. S. S., sur 3.600.000 étudiants, 1.900.000 sont déjà dans une profession.

Toute orientation doit donc être complétée par l'éducation permanente. Ainsi, nous ne parlerons plus de sélection car le terme a été utilisé d'une manière impropre qui risque de fausser aujourd'hui tout le problème de notre enseignement supérieur sur lequel je souhaiterais qu'un débat s'engage plus tard. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V^e République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je répondrai brièvement à Mlle Dienesch. Ses questions sont plutôt des suggestions que je fais miennes dans une très large mesure.

Il est en effet raisonnable de considérer que l'orientation doit s'accompagner d'une pédagogie nouvelle et diversifiée, adaptée aux diverses branches vers lesquelles nous nous efforcerons d'aiguiller les enfants et qui correspondront à des aptitudes et à des goûts différents.

Je crois effectivement que la formation des professeurs conseillers jouera un rôle fort important avant même la mise en place de l'orientation. C'est pourquoi il n'était pas possible de procéder à celle-ci à partir d'une date de rentrée scolaire, c'est-à-dire à partir d'un mois de septembre, sans disposer d'un nombre suffisant de professeurs conseillers d'orientation ayant même bénéficié d'une formation d'au moins six mois, faute de laquelle il n'auraient pas acquis une connaissance suffisante à la fois des problèmes de sociologie, d'économie et de psychologie, nécessaire pour le bon accomplissement de leurs tâches.

Je partage le souci de Mlle Dienesch d'une expérience progressive. Il est souhaitable de la commencer dans des districts ou des académies pilotes, avant de l'étendre en tenant compte des premiers résultats.

Une réforme aussi fondamentale, je le disais dans mon exposé, ne peut être que progressive mais, d'emblée, nous devrions nous fixer comme objectif de lui faire produire tous ses effets à un palier particulier d'orientation par exemple à la fin de la troisième, dont a parlé très justement Mlle Dienesch.

Pour me résumer, je crois que la mission de l'ensemble de ces services rénovés que nous nous proposons de mettre en place au cours des mois prochains, qu'il s'agisse de l'Office national de l'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle ou des services d'orientation, sera de favoriser l'orientation des jeunes élèves, des étudiants et aussi des adultes par une meilleure connaissance de leurs propres aptitudes, et aussi des débouchés, des possibilités de leur insertion dans la vie, de manière à faire concorder le mieux possible les aptitudes de chaque individu et les possibilités qu'offre la

collectivité. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V^e République.*)

M. le président. La séance réservée par priorité aux questions orales est terminée.

Je vais ouvrir immédiatement la séance prévue pour la suite de la discussion budgétaire.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures vingt, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968, n° 426 ; rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Services du Premier ministre (*suite*) :

II. — Information (*suite*) : Annexe n° 22. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 459 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Office de radiodiffusion-télévision française (ligne 103 de l'Etat E).

Annexe n° 36. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 459 de M. Boinvilliers, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Articles de récapitulation (articles 35, 36, 37, 40, 41 et 42) ;

Eventuellement, seconde délibération ;

Explication de vote et vote sur l'ensemble.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures vingt minutes.*)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.